



LES DESC

RESUME DES PRINCIPALES QUESTIONS SOULEVEES LORS DES PRECEDENTS CYCLES

A la suite de l'examen du rapport initial du Gabon sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels les 18 et 19 novembre 2013 à sa 68^e séance, le 29 novembre 2013 et de celui de l'EPU en 2017, Il avait été recommandé au Gabon de :

- Prendre les mesures appropriées pour donner effet au Pacte dans l'ordre juridique interne, de procéder à une mise en conformité de l'ensemble de la loi interne, et de faire connaître les droits économiques, sociaux et culturels et leur justiciabilité à la population ainsi qu'aux membres du pouvoir judiciaire(rec.2).

- Promouvoir la collecte de données, la production et l'utilisation de statistiques sur les indicateurs des droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels et d'inclure dans son prochain rapport périodique des données statistiques annuelles comparatives sur l'exercice de chaque droit consacré par le Pacte, ventilées par âge, sexe, population rurale/urbaine, ethnie et autres critères pertinents (rec.3).

CADRE NATIONAL

Le Gabon a mis en place un arsenal juridique donnant effet à ce traité international. Cependant, beaucoup reste encore à faire notamment aux niveaux de la promotion des droits économiques, sociaux et culturels et leur justiciabilité à la population et de la collecte de données, la production et l'utilisation de statistiques sur les indicateurs des droits de l'homme et de l'inclusion des données statistiques annuelles comparatives sur l'exercice de chaque droit consacré par le Pacte.

Malheureusement ces recommandations ont été mise en œuvre partiellement ou pas telles que recommandées. Impossible donc de pouvoir démontrer l'effectivité des avancées dans ces domaines des DESC.

DEFIS

1. Défi a) Faire connaître les droits économiques, sociaux et culturels et leur justiciabilité à la population ainsi qu'aux membres du pouvoir judiciaire.
2. Défi b) Rendre disponibles les données sur la situation des indicateurs des droits de l'homme en général et les droits économiques, sociaux et culturels en particulier.
3. Défi c) Respect de ses engagements par le Gouvernement.

IMPACTS

1. Impact a) Les droits économiques, sociaux et culturels sont connus de tous les citoyens et des autres acteurs.
2. Impact b) Un état des lieux sur les DESC est réalisé afin d'identifier les avancées réelles et les freins persistants à leur mise en œuvre et de proposer des pistes de solution.
3. Impact c) Un mécanisme d'observatoire des DESC est mis en place pour faire le suivi des indicateurs, mener des actions correctives chaque fois que nécessaire, pour une amélioration effective des droits économiques et socioculturels



RECOMMANDATIONS

Suggérer des recommandations SMART liées aux défis et impacts décrits.

1. Recommandation a) Organiser des campagnes d'information sur les droits économiques, sociaux et culturels et leur justiciabilité sur toute l'étendue du territoire national
2. Recommandation b) Réaliser une étude sur l'état des lieux sur les DESC ;
3. Recommandation c) Créer ou mettre en place un observatoire indépendant des DESC dont les missions porteront sur le suivi des indicateurs et la remédiation.

QUESTIONS

1. Pourquoi l'absence de données des indicateurs des droits de l'homme lorsqu'on sait que ce sont des outils indispensables que chaque État partie doit s'approprier pour mettre en œuvre les normes et les engagements en matière des droits de l'homme ?
2. Pourquoi le Gouvernement prend simplement acte de cette recommandation et promet de s'y atteler ?
3. Que craint le gouvernement en refusant de faire connaître les DESC et leur justiciabilité à la population et aux autres acteurs ?

SOURCES

INFORMATIONS DE CONTACT

Fabien NKILI NDEMEZOHO, f2nmpsgabon@gmail.com,
internorgabon@gmail.com